

Projet « Voltéro, thérapie avec le cheval FM »

Prescriptions pour l'octroi des contributions cantonales 2026

Objectif : encourager les centres d'hippothérapie / les thérapeutes suisses à utiliser des chevaux de la race des Franches-Montagnes.

Moyens : versement d'une contribution aux centres d'hippothérapie/aux thérapeutes suisses ayant acheté des chevaux de la race des Franches-Montagnes à des éleveurs jurassiens. Montant de la contribution : 1000 francs par cheval (contribution unique).

Exigences par rapport aux chevaux :

- race des Franches-Montagnes, stud-book classe AA, A, B ou C ;
- âge : 3 à 12 ans ;
- durant l'année qui précède la vente, doivent avoir été en propriété d'éleveurs jurassiens (plusieurs propriétaires possibles) et avoir été détenus dans le Canton (estivage hors Canton possible) ;
- suite à la vente, ils doivent être utilisés durant 1 an au moins en hippothérapie (min. 2 leçons par semaine en moyenne).

Exigences par rapport aux centres d'hippothérapie / aux thérapeutes :

- doivent faire partie du Groupe Suisse pour l'Hippothérapie-K® ou de l'Association Suisse de Thérapie Avec le Cheval (ASTAC) ou de la Pferdegestützte Therapie Schweiz (PT-CH) ou de Schweizer Gruppe Therapeutisches Reiten (SG-TR) ;
- les thérapeutes doivent être au bénéfice des formations reconnues par leurs associations respectives.

Autres dispositions :

- les changements de détenteurs et de propriétaires doivent être notifiés sur www.agate.ch ;
- des contrôles peuvent être effectués, notamment sur www.agate.ch et dans les centres d'hippothérapie. En outre, les contrats de vente peuvent être exigés ;
- avant de verser la contribution, la Fédération jurassienne d'élevage chevalin demande la validation au Service de l'économie rurale ;
- les arrêtés édictés par le Département de l'économie et de la santé ainsi que les dispositions cantonales en matière de subventions font foi. Le nombre de chevaux pouvant bénéficier de ce soutien est limité.

Délais pour les demandes, renseignements :

- Les demandes doivent être envoyées dans les 30 jours qui suivent la vente par courrier postal à :
Fédération jurassienne d'élevage chevalin, Chantal Oppliger, 2610 Mont-Soleil
www.cheval-jura.ch / info@cheval-jura.ch
032 941 55 21 / 079 376 77 57

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2026

Courtemelon, février 2026